

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE DÉCRET

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	12.01.2023	22h44	23.108	DFFD
Annule et remplace				

Auteur-e(-s) : Groupe socialiste

Titre : Projet de décret modifiant la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE) (Pour un droit à l'intégrité numérique et la protection d'un droit à une vie hors ligne)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de la commission...

décète :

Article premier La Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE), du 24 septembre 2000, est modifiée comme suit :

Art. 10, alinéas 2 et 3 (nouveau)

²Sont en particulier garantis le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique, mentale, psychique et numérique, ainsi que la liberté de mouvement.

³L'intégrité numérique inclut notamment le droit à la sécurité dans l'espace numérique, le droit de ne pas être surveillé, mesuré, analysé, le droit à une vie hors ligne ainsi que le droit à l'oubli.

Art. 11, alinéa 2

²Elle a le droit d'être protégée contre l'emploi non consenti de ses données personnelles. Elle peut consulter ces données et exiger la rectification de celles qui sont inexactes et la destruction de celles qui sont inutiles.

Art. 2 Le présent décret est soumis au vote du peuple.

Art. 3 ¹Le présent décret entre en vigueur au début de la législature suivant le vote du peuple.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :
La présidente,

Le secrétaire général,

Motivation :

Quelle place pour l'humain et sa capacité de choix voulons-nous face aux évolutions numériques ? Nous avons tous aujourd'hui une prolongation de ce que nous sommes dans les réseaux, sur des plateformes... Tant et si bien que nos données éparses circulent sans que nous en ayons conscience et/ou connaissance.

Les modifications récentes de la Convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE) témoignent d'une préoccupation de cadrage du traitement des données et font référence aux droits fondamentaux.

Il nous semble nécessaire et complémentaire d'affirmer la naissance d'un droit fondamental tel que l'intégrité numérique de manière à permettre l'évolution du droit dans son champ spécifique, témoignant du respect de l'individu dans sa dimension numérique.

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Anne Bramaud du Boucheron

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Romain Dubois	Jonathan Gretillat	Katia Della Pietra
Fabienne Robert-Nicoud	Julie Delafontaine	Joëlle Eymann
Hugo Clémence	Garance La Fata	Laurent Duding
Anita Cuenat	Sarah Fuchs-Rota	Margaux Studer
Annie Clerc-Birambeau	Karin Capelli	Anne-Françoise Loup
Antoine de Montmollin		